

DOSSIER D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Composition du dossier :

Dans le cadre de Permis de Construire (PC) / Déclaration préalable (DT) :

- le présent imprimé
- étude à la parcelle
- plan de situation (1/25000 à 1/10000)
- plan de masse au 1/500 précisant :
 - la position de l'immeuble et des immeubles voisins, et le sens de la pente éventuelle
 - l'emplacement du dispositif
 - la position à proximité des puits, sources, ruisseaux, etc.
 - la position des arbres, cheminements d'accès, bâtiments annexes, situés sur la parcelle
- étude particulière (pour projet autre qu'une habitation individuelle)

Dans le cadre d'une réhabilitation :

- le présent imprimé
- étude particulière (pour projet autre qu'une habitation individuelle)
- plan de masse avec emplacement du dispositif
- autorisation de rejet (dans le cas d'un rejet en milieu superficiel)

Lieu de l'installation* :

Section cadastrale :

Adresse :

.....

Commune :

Propriétaire* :

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom : Prénom :

Adresse :

Commune :

Tél domicile : Tél portable :

Email :

Nature du projet* :

- ☐ PC n° :
- ☐ DT n° :
- ☐ Réhabilitation

Caractéristiques de l'immeuble :

☐ habitation individuelle

☐ résidence principale

☐ résidence secondaire

☐ location à l'année

☐ location saisonnière

→ nombre de pièces principales :

NB : au sens de l'article R 111-1-1 du Code construction et de l'habitation, les "pièces principales" sont définies comme étant celles destinées au sommeil et au séjour, par opposition aux "pièces de service", comme les cuisines, salles de bain, buanderies, ...etc.

☐ bâtiment comportant plusieurs logements :

→ nombre de logements :

→ nombre total de chambres :

☐ autre type de bâtiment :

→ nature :

→ nombre d'usagers :

Caractéristiques du terrain et de son environnement :

Superficie totale de la parcelle :m²

Superficie disponible pour l'assainissement : ☐ >200 m² ☐ < 200 m²

Pente du terrain :

☐ faible

☐ moyenne

☐ forte

☐ contre pente

Présence d'un cours d'eau :

☐ oui

☐ non

Terrain en zone inondable :

☐ oui

☐ non

Alimentation en eau/destination des eaux pluviales :

☐ adduction publique

☐ ressource privée → nature :

Présence d'un puits à proximité :

☐ oui → distance par rapport au système de traitement :m

☐ non

NB : conformément au décret n°91-1147, les puits et forages à usages domestiques doivent être déclarés via le CERFA n°13837*01

Séparation des eaux usées et pluviales : ☐ oui ☐ non

Destination des eaux pluviales :

Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est strictement interdit

Etude de sol :

Une étude de sol a-t-elle été réalisée : ☐ oui → joindre une copie

☐ non

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES EQUIPEMENTS

FILIERES CLASSIQUES

Prétraitement :

- | | |
|---|--|
| ☐ bac dégraisseur : | volume :litres |
| ☐ fosse toutes eaux : | volume :litres |
| ☐ autre : | volume :litres |
| ☐ ventilation de la fosse → ☐ extracteur statique | ☐ extracteur éolien |
| ☐ poste de relevage → ☐ avant la fosse | ☐ après la fosse |

Traitement :

- ☐ tranchées d'épandage → longueur totale :ml
répartie en :x.....ml
- ☐ filtre à sable vertical non drainé → superficie totale :m²
répartie en : 5 x.....ml
- ☐ filtre à sable vertical drainé → superficie totale :m²
répartie en : 5 x.....ml
- ☐ tertre d'infiltration → superficie au sommet :m²

FILIERES AGREEES (micro station, filière compacte, phyto épuration)

Nombre d'équivalents/Habitants :EH

Marque et type d'appareil :

Numéro d'agrément national :

Caractéristiques : **joindre la notice du constructeur**

POMPE DE RELEVAGE :

- ☐ oui → lieu de rejet :
- ☐ non

REJETS DES EFFLUENTS TRAITES

- ☐ infiltration sur la parcelle (tranchée d'infiltration, puits d'infiltration, ...)
- ☐ réutilisation pour l'irrigation souterraine (non utilisés pour la consommation humaine)
- ☐ milieu hydraulique superficiel (cours d'eau, fossé, ...) : *joindre l'autorisation écrite du propriétaire de l'exutoire*
- ☐ milieu hydraulique superficiel sur la parcelle (mare, ...)

AUTRES DISPOSITIFS

- ☐ toilettes sèches : *joindre la notice de conception*
→ aire de compostage : ☐ oui ☐ non
- ☐ autre :

Entretien :

La qualité du fonctionnement d'un dispositif d'assainissement non collectif dépend de sa conception, du soin apporté à sa réalisation et de son entretien. Ainsi, l'utilisateur sera tenu d'assurer un bon entretien de son équipement.

IMPORTANT

-En aucun cas, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'approbation du dossier.

-Le demandeur s'engage à prévenir le service instructeur au commencement des travaux, afin qu'une visite de chantier soit réalisée avant recouvrement des ouvrages.

-Le demandeur et le constructeur s'engagent à réaliser l'installation en son entier, conformément à la réglementation en vigueur, au DTU 64-1, et au projet tel qu'il aura été approuvé.

-Le présent dossier est soumis à 2 redevances (redevance contrôle conception du dossier et redevance contrôle des travaux) dont les montants sont actualisés annuellement et validés par délibération du Conseil Communautaire (tarif pour l'année 2023 : 116,55 euros TTC/redevance, une facture sera envoyée ultérieurement pour chaque acte).

A.....le.....

Signature du demandeur :

Avis du service instructeur (voir attestation du projet d'assainissement ci-jointe):

☐ **Avis favorable** : la filière d'assainissement projetée est conforme aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.

☐ **Avis défavorable** : la filière d'assainissement n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.

Date :

Cachet du service instructeur

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement.durable.gouv.fr>

Pour tout renseignement, contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif au :

05 49 30 39 45 ou mon-eau@grandpoitiers.fr

Pour pouvoir traiter votre demande, merci de bien vouloir renseigner tous les champs du formulaire.

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement de données dans le cadre du contrôle de raccordement aux réseaux publics sur la base d'une obligation légale de la collectivité en application de l'article 6-1.c du RGPD. Grand Poitiers est le responsable de traitement des données. Ces données sont destinées à la direction Eau-Assainissement et sont conservées 5 ans après la collecte des données, puis archivées.

Vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, ou la limitation des données vous concernant, ou vous opposer à leur traitement, en contactant le délégué à la protection des données :

- Par mél à dpd@grandpoitiers.fr ;

- Par courrier : à l'attention du délégué à la protection des données : 84, rue des Carmélites 86 000 Poitiers.

Toute personne estimant que le droit à la protection de ses données n'est pas assuré, peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07. La non-fourniture des données obligatoires, précisées dans le formulaire par un astérisque, entraînera l'impossibilité de répondre à votre demande. Pour prendre connaissance de la politique de confidentialité : <https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/eau-et-assainissement/paiement-et-demarches/sabonner-se-raccorder>